

DISCOURS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DES PROGRAMMES
DE DENATIONALISATION AUX CITOYENS
SUITE A LA TRANSMISSION A
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU PROJET
DE LOI DE FINANCES POUR LA GESTION
2015

Bénoises et Bénois, Concitoyennes et Concitoyens,
chers Compatriotes,

En respect des dispositions de notre loi fondamentale, la Constitution du 11 décembre 1990, qui prescrivent au Chef de l'Etat de saisir l'institution parlementaire du projet de loi de finances de l'année, au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session d'octobre, le Président de la République a transmis à la Représentation Nationale, le jeudi 02 octobre 2014, le projet de loi de finances pour la gestion 2015.

Conformément à son crédo, consigné dans la charte du Gouvernement, axé, entre autres, sur la reddition des comptes et l'information permanente des populations sur les projets d'interventions publiques, le Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, s'emploie à inscrire la vie financière de notre pays, notamment le processus de décision financière, dans la transparence. Cet attachement de mon département ministériel à la transparence et à la concertation

autour de la décision budgétaire, repose sur la volonté du Gouvernement d'imprimer aux politiques publiques, le caractère participatif, susceptible de lui assurer une bonne adhésion des bénéficiaires et une adaptation aux défis.

C'est dans cette logique qu'il est apparu nécessaire de vulgariser au public, le contenu du projet de loi de finances 2015, transmis à la Représentation Nationale au moyen du décret n°2014-565 du 03 octobre 2014.

Ce projet, examiné et adopté par le Gouvernement en sa session des 29 et 30 septembre et des 1^{er} et 02 octobre 2014, intègre la nouvelle logique de la gestion des finances publiques induite par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. Il est élaboré sur la base de l'évolution de la situation économique au niveau international, régional et national ainsi que des perspectives financières pour 2015 en lien d'une part, avec l'orientation économique quinquennale du Gouvernement 2012-2016 axée sur **"le**

développement de l'entreprise et de l'initiative privée" et, d'autre part, avec la prise en compte du périmètre institutionnel défini par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques.

Le projet de budget de l'Etat porté par le projet de loi de finances pour la gestion 2016 s'inscrit dans la dynamique du **renforcement du potentiel de production de l'économie qui vise, à terme, une véritable transformation structurelle.** En conséquence, le budget de l'Etat pour la gestion 2015 est :

- Budget axé sur la mise en œuvre des réformes destinées à la réalisation sur la période de référence, des cibles ODD ;
- un budget orienté vers le raffermissement de la croissance et la promotion de l'emploi, en lien avec le redémarrage de l'activité économique, le renforcement des capacités des différents pôles d'emplois et les efforts de défiscalisation en faveur de la création d'entreprises;

- un budget orienté vers la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ;
- un budget dédié au renforcement de la gouvernance locale et au développement des initiatives à la base ;
- un budget sensible au genre, à la gouvernance, au développement des archives et aux effets néfastes des changements climatiques.

Dans la droite ligne des orientations économiques ci-dessus énumérées, les finances publiques en 2015 seront caractérisées par :

- le respect des engagements communautaires et de ceux pris par notre pays vis-à-vis des partenaires techniques et financiers ;
- la sécurisation des recettes et en particulier l'amélioration du niveau des recettes intérieures;
- le renforcement de la planification et de la programmation des dépenses ;

- l'orientation des investissements vers les secteurs d'avenir et à impacts socio économiques rapides ;
- la consolidation du modèle social béninois (RAMU, gratuité dans le secteur de la santé, de l'éducation) et ;
- l'extension du périmètre des finances publiques.

En tenant compte de ces orientations, les activités économiques devraient se dérouler dans **un environnement non inflationniste de 2%** en dessous de la norme communautaire. La **croissance du PIB** s'afficherait à **6%** contre 5,7% attendu à fin 2014. Les indicateurs de convergence de premier rang tels que le taux de fiscalisation, le taux d'investissement public et le déficit global ressortiraient respectivement à 16,1%, 8,4% et 4,8% du PIB contre 16,4%, 6,9% et 3,1% du PIB en 2014

Les hypothèses de croissance économique pour 2015 repose essentiellement sur : (i) une évolution favorable

des cours des matières premières exportées ; (ii) l'augmentation de la production agricole, notamment les produits vivriers et la production de coton qui atteindrait les 400.000 tonnes ; (iii) la poursuite des réformes portuaires ; (iv) le développement des activités au niveau de l'industrie, avec les exportations du ciment par NOCIBE ; (v) l'augmentation des investissements publics avec la poursuite de la politique des grands travaux ; (vi) le démarrage des activités dans le domaine de l'hôtellerie; (vii) la poursuite de la construction des infrastructures routières... etc.

En outre, au cours de l'année 2015, l'économie béninoise devrait commencer par bénéficier des retombées de la Table ronde tenue les 17, 18 et 19 juin 2014 à Paris et qui a permis d'enregistrer **6 046,5 milliards de FCFA** d'engagements des partenaires techniques et financiers.

Pour l'essentiel, les opérations budgétaires du projet de loi de finances pour la gestion 2015 ressortent en

dépense à **1 213,021 milliards de FCFA** contre **1 031, 837 milliards de FCFA** en 2014 et en recettes à **1 034,004 milliards de FCFA** contre **970,995 milliards de FCFA** en 2014. Le déficit budgétaire global ressort quant à lui déficitaire à **179,978 milliards de FCFA**.

Pour ce qui concerne les charges de trésorerie, elles sont évaluées pour la gestion 2015 à **293,617 milliards de FCFA**.

Au total, le projet de loi de finances pour la gestion 2015 est équilibré en ressources et charges à la somme de **1 506, 638 milliards de FCFA**.

Au titre des crédits ouverts au projet de budget de l'Etat pour la gestion 2015, 409 milliards de FCFA sont consacrés au Programme d'Investissement Public (PIP). Ces ressources proviennent majoritairement des contributions des partenaires techniques et financiers pour un montant de 233 milliards de FCFA, représentant 56,9%. Cette hausse remarquable et sans

précédent est en lien avec le début de réalisation des engagements pris par les PTFs à l'occasion de la table ronde organisée par le Bénin à Paris les 17, 18 et 19 juin 2014.

La répartition de ces ressources, surtout en ce qui concerne les nouveaux projets, a tenu grand compte de la politique d'aménagement du territoire qui vise un développement intégré et équilibré de nos communes.

Ainsi, le portefeuille des investissements publics et les mesures prioritaires du Gouvernement pour la gestion 2015 se déclinent entre les différents secteurs socio-économiques comme suit :

Domaine " Energie, eau et mines"

1. l'accroissement des capacités de production de l'énergie électrique ;
2. le développement des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;

3. la promotion de l'électrification rurale ;
4. le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique ;
5. la poursuite de la politique d'approvisionnement des localités tant rurale, semi-urbaine qu'urbaine en eau potable et la consolidation des transferts de ressources aux communes en vue de la réalisation des ouvrages hydrauliques ;
6. l'assainissement du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur des mines.

Domaine" Education"

1. **l'accroissement de l'accès à l'éducation** particulièrement dans 25 communes ;
2. **l'amélioration de la rétention** à travers l'extension des cantines scolaires dans les zones défavorisées ; la mise à disposition des élèves du paquet éducatif essentiel, surtout dans les zones frontalières; la réduction des écoles à cycle

- incomplet; la réduction des redoublements et de l'abandon scolaire et la mise en œuvre du programme de cours accéléré au profit des déscolarisés et non scolarisés de 10 à 17 ans ;
3. **l'amélioration de la qualité des enseignants** à travers notamment, la réorganisation de la formation initiale et continue des enseignants ;
 4. **le renforcement du pilotage et de la gestion du sous secteur** à travers notamment, le renforcement de l'encadrement pédagogique des enseignants, la poursuite de la décentralisation dans les enseignements maternel et primaire et le renforcement du dialogue social ;
 5. la meilleure prise en charge des frais de scolarité des filles du secondaire général ;
 6. le renforcement des capacités d'accueil des lycées agricoles et industriels
 7. l'opérationnalisation des services déconcentrés chargés de l'inspection pédagogique de proximité
 8. le renforcement des capacités des enseignants ;
 9. l'accroissement des bourses agricoles aux élèves méritants ;
 10. la poursuite de la politique de recrutement de 100 enseignants pour améliorer l'encadrement des étudiants et intensification de la formation doctorale ;
 11. le renforcement des capacités opérationnelles des nouvelles universités, des centres universitaires et des organes de recherches ;
 12. la disponibilité de la connexion internet à haut débit sur les campus universitaires ;
 13. l'organisation d'une réflexion stratégique sur l'ouverture des œuvres universitaires au secteur privé.

Domaine "Santé"

1. la lutte contre les maladies prioritaires (paludisme, tuberculose et VIH/SIDA) ;
2. l'extension de la gratuité de la césarienne aux autres urgences obstétricales ;
3. la mise en œuvre du RAMU ;
4. le renforcement de la sécurité transfusionnelle.

Domaine "Infrastructures productives autres que l'énergie"

1. l'intensification de l'aménagement et de l'assainissement dans les villes secondaires ;
2. l'achèvement des travaux sur la côte à l'est de l'épi de SIAFATO;
3. la protection de la côte entre Hillacondji et Grand-popo ;
4. l'achèvement de la construction de la Route Madecaly-Bodjecal-y-Illoua (frontière Nigéria) ;

5. le redémarrage des travaux de construction du siège de l'Hémicycle suite aux résultats des travaux d'expertise internationale - actualisation/réalisation des études de faisabilité pour la construction des sièges de la HAAC et du CES et redémarrage de la construction du siège de la HAAC ;
6. la réalisation de projets d'infrastructures inscrits dans le programme 1000 jours pour l'atteinte des OMD (Akassato-Bohicon, acquisition et installation de ponts métalliques, désenclavement des localités, l'aéroport de TOUROU, le Programme d'Appui au secteur Transport Rural ;
7. le lancement de nouveaux chantiers d'aménagement et de bitumage en 2015 ;
8. le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique ;

9. le renforcement des capacités infrastructurelles du MCTIC ;
10. la mise en œuvre des services universels dans les domaines des communications électroniques et de la poste ;
11. le développement des infrastructures des TIC ;
12. la réhabilitation du Centre de Promotion de l'Artisanat ;
13. le dégagement des emprises le long de la route des pêches et du site devant abriter le Grand Théâtre National
14. l'augmentation des capacités opérationnelles du Fonds d'aide à la culture ;

Domaine "Commerce et production"

1. la réduction du déficit de personnels dans les secteurs "commerce et développement rural" ;

2. le renforcement de la promotion du palmier à huile et valorisation de la vallée de l'Ouémé ;
3. l'opérationnalisation du mécanisme FADeC-affecté dans le domaine agricole ;
4. Mise en service des industries de transformation des produits agricoles et définition de leur mode de gestion
5. le renforcement de la mécanisation agricole et de l'appui aux petites unités/groupements de transformation des produits agricoles
6. la révision du mode de gestion de l'alimentation des détenus par la mise en place d'une régie spéciale ;
7. la construction de nouvelles prisons et interconnexion des juridictions ;
8. la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie globale de la réforme de la fonction publique ;

9. l'achèvement du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 4) ;
10. l'organisation des élections ;
11. la poursuite de la promotion du rayonnement du Bénin à l'extérieur ;
12. le renforcement des mécanismes de promotion d'emplois.

Domaine "Sécurité et Défense"

1. le développement et la sécurisation des espaces frontaliers à travers une politique intégrée
2. le renforcement du maillage territorial en centre de secours
3. le renforcement des capacités de la Police Nationale : recrutement, formation, équipement en matériels

4. le renforcement des capacités d'intervention et de prévention des forces de défense

Autres domaines

1. l'accroissement des capacités d'intervention du Fonds d'Aide à la Culture ;
2. la définition des critères d'identification des personnes indigentes.

Au total, par secteur, la répartition des crédits du budget de l'Etat, gestion 2015 se présente comme suit :

- **Secteur Gouvernance : 21, 21 % contre 18,91% en 2014 ;**
- **Secteur Défense et sécurité : 6,34% contre 6,46% en 2014 ;**
- **Secteurs sociaux : 35,30% contre 37,86% en 2014 ;**

- **Secteurs économiques et productifs : 17,43% contre 15,24% en 2014 ;**
- **Autres Secteurs : 19,72% contre 21,53% en 2014.**

Chers Compatriotes, les ambitions ainsi définies et pour lesquels des moyens subséquents sont alloués aux différents départements ministériels, seront concrétisées dès que les Honorables Députés à l'Assemblée Nationale auront adopté le projet de budget soumis à leur examen et vote.

Vive le Bénin !

Vive la transparence dans l'action publique !

Je vous remercie.